

Compte rendu conseil municipal du 21 janvier 2019

Etaient présents : Yves LAFURY – Romain ARNAUD – Robert BRUN – Catherine ARNAUD – Alain BONNETON - Chantal BOSSY – Colette COUDERT - Albert LAI - Suzanne LETY – Yann MILAN - Cyril PERRIOLAT – Eliane SOLETY
Absents ou excusés : Karine DENAUD - Estelle FAURE (pouvoir à Alain BONNETON) - Christine FINAND MONDUEL (procuration à SOLETY E.)
Secrétaire de séance : C. ARNAUD

Adhésion au service Conseil en Energie du SDED pour la commune : Depuis plusieurs années le SDED, Territoire d'énergie Drôme, s'implique aux côtés des communes drômoises pour contribuer à la maîtrise de la dépense énergétique du patrimoine bâti public (bilans énergétiques, accompagnements opérationnels, valorisation des Certificats d'Economies d'Energie). Celui-ci vient soutenir les dépenses répondant aux critères des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) : isolation, production de chaleur, ventilation, système de régulation, éclairage intérieur...

Son taux annuel est de 50 % jusqu'à une dépense éligible de 20 000 € HT et de 20 % supplémentaires jusqu'à 50 000 € HT, ce qui représente une subvention de 16 000 € maximum. En contrepartie, le SDED récupère la propriété des CEE obtenus à l'issue des travaux. Pour bénéficier de ce dispositif, la commune s'engage à adhérer jusqu'au 31 décembre 2020 au service de Conseil en Energie du SDED. L'adhésion s'élève à 0,20 €/hab et par an pour une commune rurale.

Le gymnase représente, pour de la commune, le poste le plus coûteux en énergie : éclairage + chauffage + isolation. Ce dispositif pourrait servir, dans un premier temps à remplacer l'éclairage qui commence à être défectueux : manque d'intensité pour les matchs de basket (demande 500 lux) et 6 projecteurs ne fonctionnent plus. Un devis a été demandé à l'Et. Mabboux et LAFURY (en attente).

Et. Mabboux : éclairage 500 lux avec 16 projecteurs – puissance : 4 928 w, ce matériel performant permettra une économie d'énergie 70 %, ce qui représente 1500 € d'économie par an (consommation actuelle = 2 280€) retour sur investissement sur 5 ans. On pourrait continuer sur ce bâtiment avec des travaux d'isolation et de chauffage dans les prochaines années.

Le remplacement des fenêtres de la maison Ribaud pourrait être inclus pour un montant de 1 135.65 € avec toujours 50% de subvention.

Vote pour adhésion au service, demande de subvention auprès du SDED et acceptation des travaux d'éclairage au gymnase. Vote des trois délibérations à l'unanimité.

Achats des terrains en indivision GUILLOT/GOUSSENS (derrière la mairie) : il s'agit des parcelles AD 349 – 347 – et 63 situées à côté du parking derrière la mairie, qui font parties de l'OAP du vieux village. Le passage doux prévu au PLU se situe sur la parcelle AD 349. La réalisation de l'OAP sera plus facile si la commune est propriétaire de ces terrains en cas d'échange, de vente ou d'aménagement. Prix négocié : 8 000 euros. Vote à l'unanimité.

Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement : Il est proposé au Conseil de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget principal qui devra intervenir avant le 15 Avril 2019. Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2018 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») = 1 718 690.08 €. Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 429 672.52 €, soit 25% de 1 718 690.08 €. Vote à l'unanimité.

Délégation droit de préemption à la zone artisanale à la Communauté de communes Porte de DromArdèche : la communauté de communes Porte de DromArdèche a aujourd'hui la compétence des zones artisanales sur tout le secteur. Afin de pouvoir préempter plus facilement en cas de revente de terrains, le maire lui délègue son droit de préemption sur le territoire de la ZA. Vote à l'unanimité.

Echange de parcelles Centre village : Monsieur le maire explique au Conseil municipal que dans le cadre de l'aménagement de la future place en centre-village, le bailleur social, DAH, va céder à la commune d'Epinoze, 4 parcelles de terrains. Par ailleurs, afin de réaliser la construction d'un immeuble de logements locatifs à destination de personnes âgées, DAH a besoin d'une petite parcelle appartenant à la commune, pour compléter l'emprise foncière de son projet. Une régularisation foncière sous forme d'échange de parcelles, sans soulte pour l'une ou l'autre des parties, est donc nécessaire. Il est proposé au Conseil Municipal d'acquérir auprès de DAH, les parcelles de terrains situées à EPINOZE, cadastrées AD 524, 526, 529 et 531, d'une surface de 755 m², en échange, la commune cédera à DAH la parcelle cadastrée AD 523 d'une surface de 11 m² pour compléter l'assiette foncière d'un projet de construction de logements locatifs à destination de personnes âgées. L'échange se fera sans soulte,

pour l'une ou l'autre des parties. Ces échanges de parcelles, compromis et acte, ne seront pas facturés à la commune. Vote à l'unanimité.

Projet du SAGE Bièvre Liers Valloire : la Commission locale de l'Eau (CLE) a validé à l'unanimité, le 10 décembre 2018 ; le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Bièvre Liers Valloire. Cette validation du projet de SAGE est l'aboutissement d'un long travail qui a mobilisé de nombreux élus et acteurs du territoire. Conformément à l'article R.212-39 du code de l'environnement, la CLE est tenue de soumettre le projet de SAGE à l'avis des Conseils régionaux, départementaux, des chambres consulaires, des communes, de leur groupements compétents, notamment en gestion des milieux aquatiques et prévention d'inondations, ainsi que du comité de bassin intéressé. Des cédéroms sont à disponibilité à la mairie. L'avis du Conseil municipal sur le projet de SAGE doit être transmis dans un délai de 4 mois, la délibération sera prise à la suite des réunions des commissions rivières de la CCPDA.

Soutien à l'AMF : L'association des maires de France demande un soutien dans les discussions avec le gouvernement et notamment sur la résolution adaptée lors des congrès des maires de 2018. M. le Maire présente les principaux points de la délibération proposée par l'AM. Vote à l'unanimité.

Demande de DETR pour le City stade : M. LAI et M. LAFAURY ont rencontré un représentant de Casal sport (city stade d'Anneyron), la proposition comprend : terrain basket, foot et handball + sports à filet : 22m X 12 m (sur le terrain de tennis). Le coût : structure métallique – grill – inox : 27 000 € hors pose. Le suivi du chantier est assuré par la Société même si les agents communaux procèdent à l'installation. D'autres sociétés vont être consultées pour avoir plusieurs devis. L'aide de la Région sera de 8360 € et du Département 1 700 €. Une demande de subvention sera faite auprès de la CAF (par le Centre aéré de Valloire Loisirs) et une autre par le biais de la DETR. Voté à l'unanimité.

Centre village : Présentation des plans du bar-tabac et appartements aux Conseillers municipaux : discussion sur le stationnement des véhicules autour du Centre village. Un rendez-vous est pris cette semaine pour valider les plans. Le bar-tabac sera en location-vente avec la commune. Les 4 appartements seront gérés par DAH.

DIVERS

- Inscription à la formation PSC1 : employés communaux (pris en charge par la commune) élus + habitants sont inscrits pour cette formation.
- Les Conseils municipaux sont fixés tous les 3^{ème} lundi du mois même si pas de délibération à voter.
- Organisation d'un débat national ? l'équipe municipale décide de mettre à disposition une urne (communication sur facebook et le site internet).

Fin de séance 22h30

Délibérations :

- Adhésion au service de Conseil en Energie du SDED, Territoire d'Energie Drôme.

Pour : 14 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

-Demande de subvention auprès du SDED pour la réalisation des travaux d'éclairage au gymnase et le changement des fenêtres à la maison Ribaud

Pour : 14 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- Achats des terrains GOUSSENS (derrière la mairie)

Pour : 14 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement

Pour : 14 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- Délégation droit de préemption à la zone artisanale à la Communauté de communes Porte de DromArdèche

Pour : 14 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- Echange de parcelles Centre village

Pour : 14 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- Soutien à l'AMF

Pour : 14 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- Demande de DETR pour le City stade

Pour : 14 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité